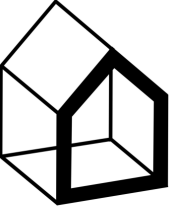
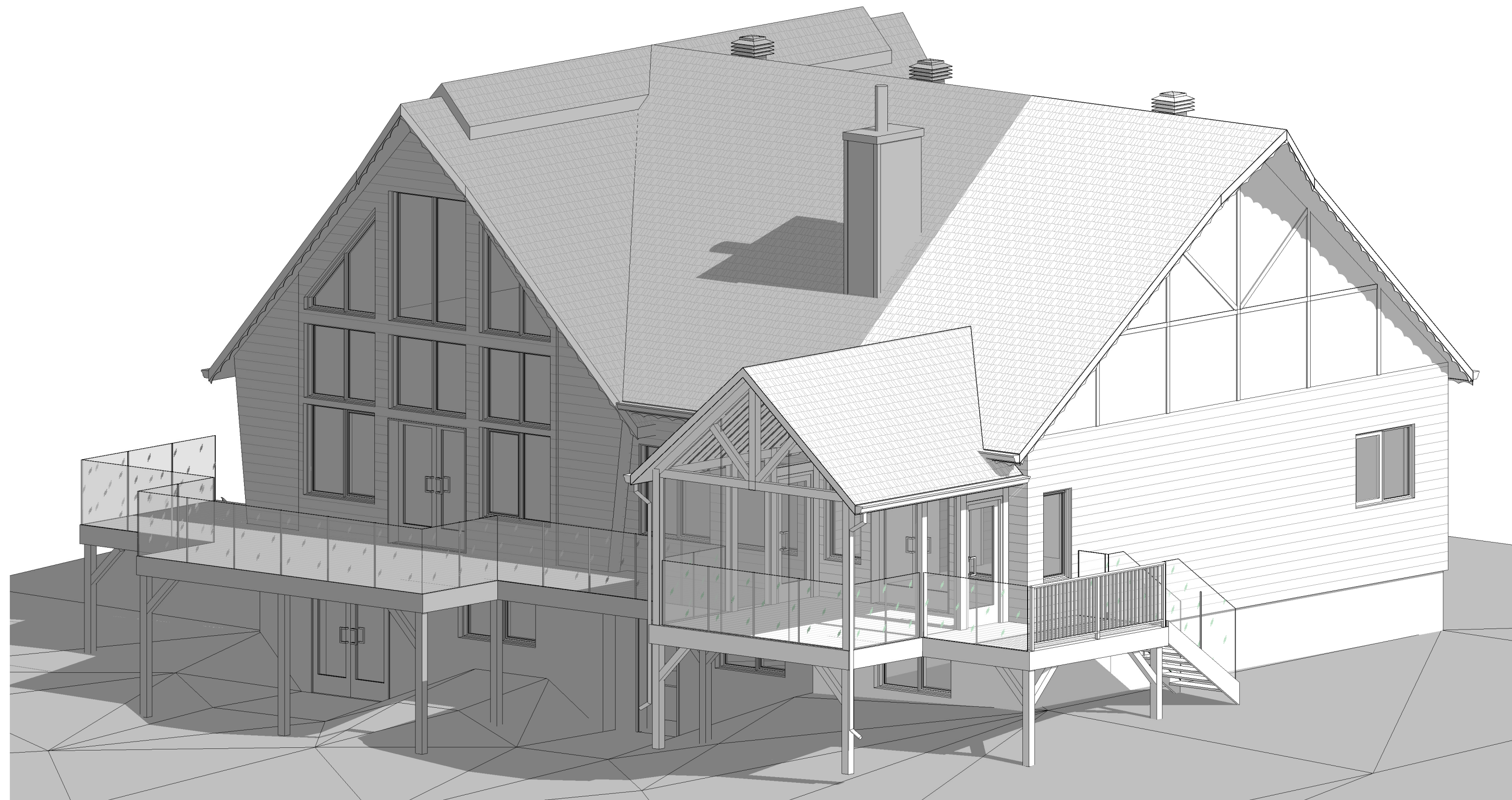
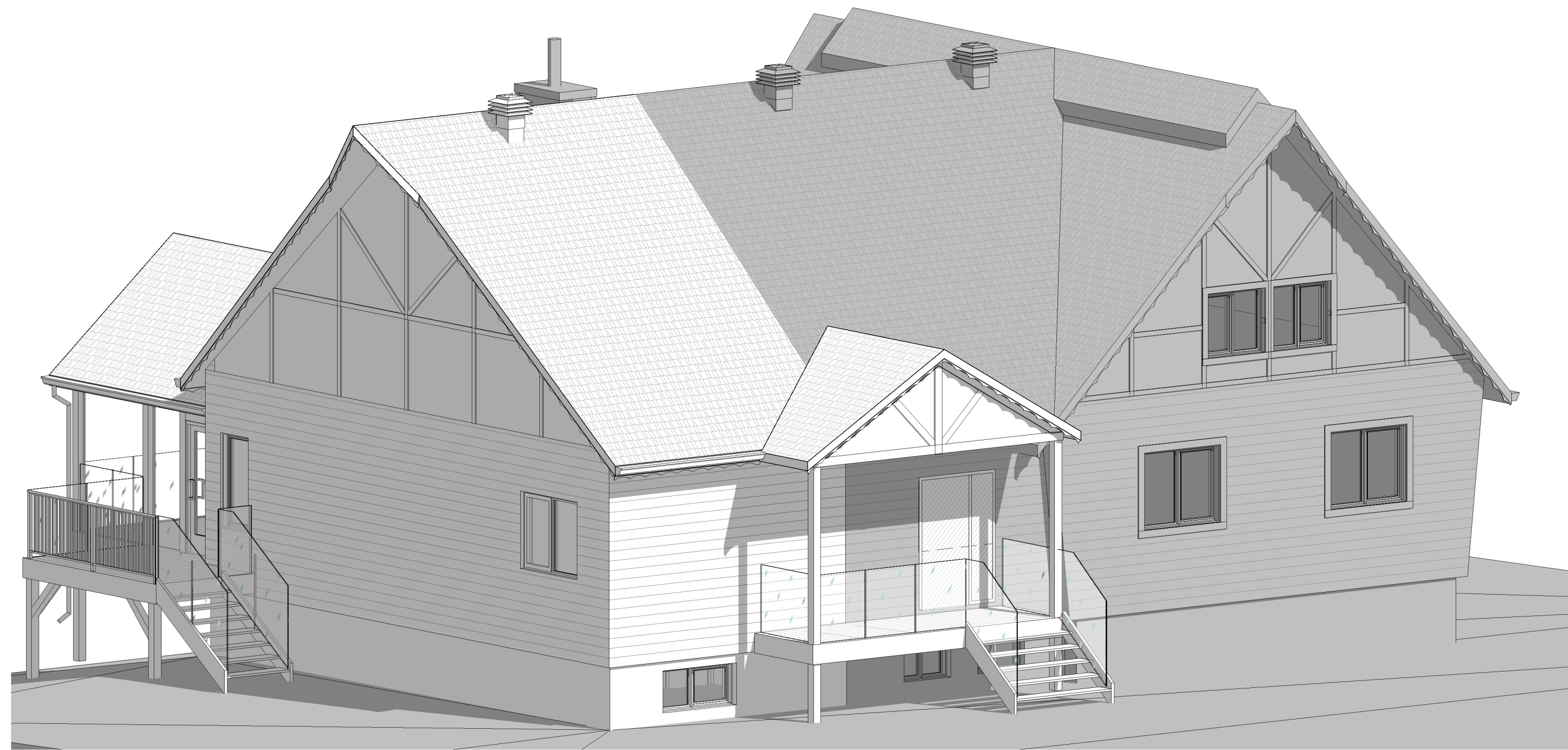





NOM DU PROJET			 vektorbâtiment T: 514-999-3202 vektorbatiment.com
AGRAMDISSEMENT MAISON			
CLIENT			
Mme Gagnon et M. Comtois			
ADRESSE DU PROJET			
80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs			
DOSSIER			
220509-1			
ÉMIS POUR	DATE	#	FEUILLE
CONSTRUCTION	2022-07-05	3	A 000

ARCHITECTURE

A 000	PRÉSENTATION
A 001	VUES 3D
A 002	ÉTUDE DE CODE, NOTES GÉNÉRALES
A 100	PLAN D'IMPLANTATION
A 150	PLAN DE DÉMOLITION
A 201	PLAN SOUS-SOL
A 202	PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE
A 250	PLAN DE TOITURE
A 300	FAÇADE AVANT
A 301	FAÇADE ARRIÈRE
A 302	FAÇADE LATÉRALE GAUCHE
A 400	COUPES DE BÂTIMENT
A 450	DÉTAILS D'ENVELOPPE





vektorbâtiment
T: 514-999-3202
vektorbattiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBÂTIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.


ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

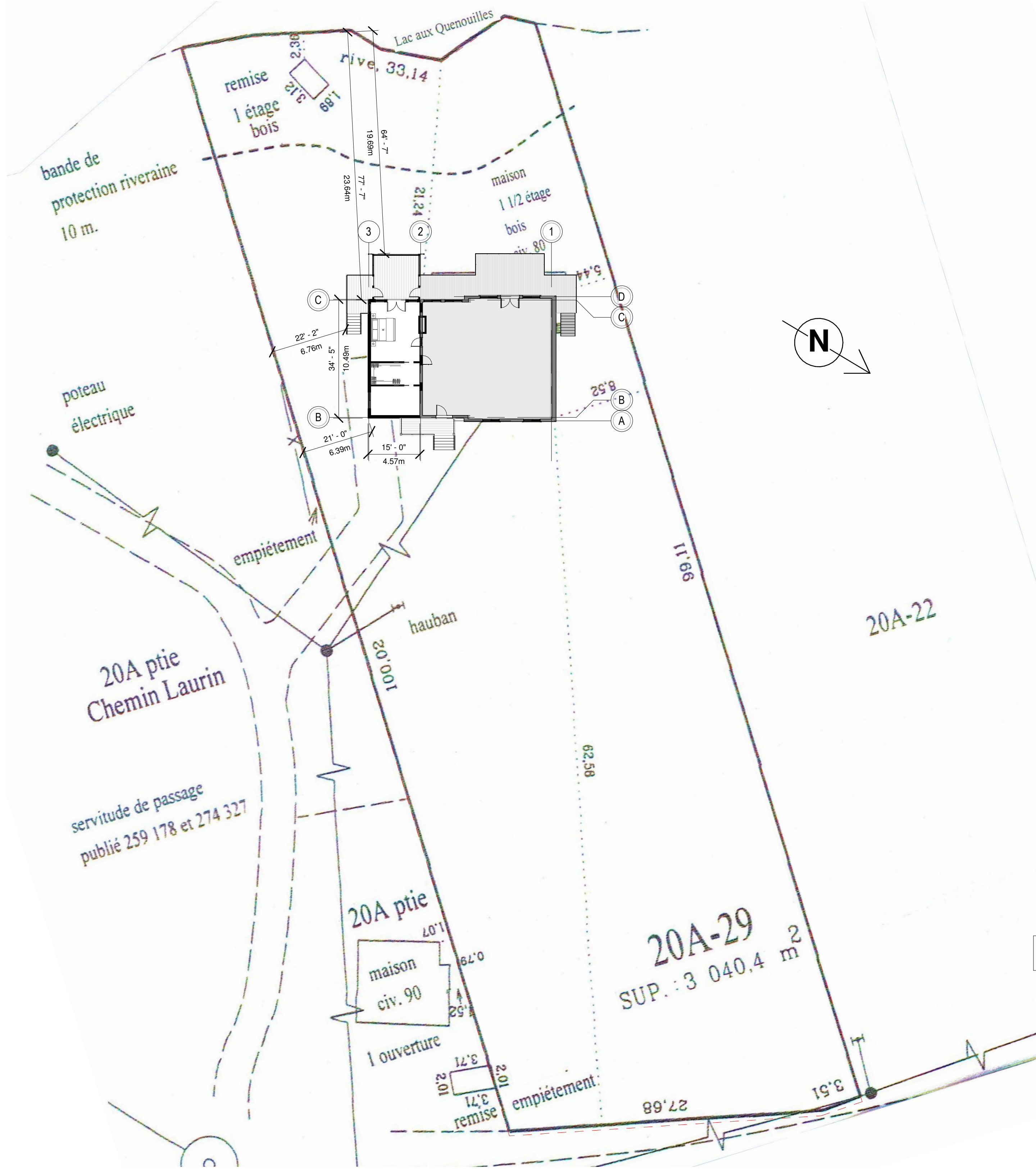
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.


LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE		
AGRAMDISSEMENT MAISON		
CLIENT		
Mme Gagnon et M. Comtois		
ADRESSE DU PROJET		
80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs		
DOSSIER		220509-1
ÉMIS POUR	DATE	#
TITRE DESSIN		
VUES 3D		
DESSINÉ PAR		Author
VÉRIFIÉ PAR		V.V.
DATE		2022-05-09
SCEAU		
		
ÉCHELLE		
FEUILLE		A 001



- FAIRE VÉRIFIER LES BORNES ET LES EXIGENCES RELATIVES À L'IMPLANTATION PAR UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE.



vektorbâtiment
T: 514-999-3202
vektorbattiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBÂTIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.
ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.
TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.
LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.
L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE
AGRAMDISSEMENT MAISON

CLIENT
Mme Gagnon et M. Comtois

ADRESSE DU PROJET
80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs

DOSSIER 220509-1

ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1


TITRE DESSIN
PLAN D'IMPLANTATION

DESSINÉ PAR Auteur

VÉRIFIÉ PAR V.V.

DATE 2022-05-09

SCEAU



Victor Vornicov
T.P.
#24597
du Québec

ÉCHELLE 1" = 20'-0"

FEUILLE **A 100**



PARTIE DU TOIT EXISTANT À DÉMOLIR TEL QUE NÉCESSAIRE POUR ACCOMMODER LE NOUVEL AGRANDISSEMENT

PARTIE DE LA TERRASSE EXISTANTE ET SA STRUCTURE À DÉMOLIR TEL QUE NÉCESSAIRE POUR ACCOMMODER LE NOUVEL AGRANDISSEMENT. SI POSSIBLE, RÉUTILISER LES MATÉRIAUX.

FAÇADE AVANT DÉMOLITION 3
1/8" = 1'-0" A 150



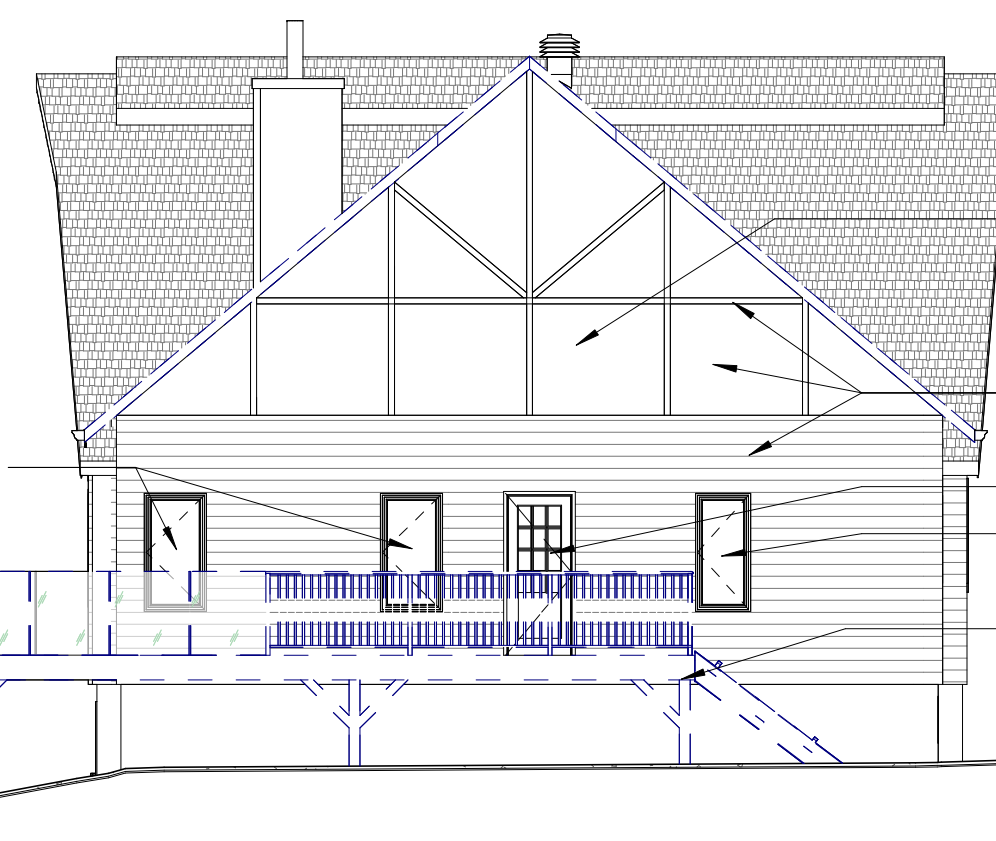
PORCION DU TOIT EXISTANT À DÉMOLIR POUR ACCOMMODER LE NOUVEAU AGRANDISSEMENT

FENÊTRE EXISTANTE À ENLEVER, ENTREPOSER ET RÉUTILISER POUR LE NOUVEL AGRANDISSEMENT.

PARTIE DE LA TERRASSE EXISTANTE ET SA STRUCTURE À DÉMOLIR TEL QUE NÉCESSAIRE POUR ACCOMMODER LE NOUVEL AGRANDISSEMENT. SI POSSIBLE, RÉUTILISER LES MATÉRIAUX.

PORCION DU MUR EXISTANT À DÉMOLIR POUR ACCOMMODER NOUVELLE PORTE

FAÇADE ARRIÈRE DÉMOLITION 2
1/8" = 1'-0" A 150



FAIRE OUVERTURES ANTRE L'ENTRETOIT EXISTANT ET LE NOUVEAU TEL QUE NÉCESSAIRE POUR UNE VENTILATION ADEQUATE

REVÊTEMENT EXTERIEUR EXISTANT A ENLEVER

PORTE EXISTANTE À ENLEVER,

FENÊTRE EXISTANTE À ENLEVER.

PARTIE DE LA TERRASSE EXISTANTE ET SA STRUCTURE À DÉMOLIR TEL QUE NÉCESSAIRE POUR ACCOMMODER LE NOUVEL AGRANDISSEMENT. SI POSSIBLE, RÉUTILISER LES MATÉRIAUX.

FAÇADE LATÉRALE GAUCHE DÉMOLITION 4
1/8" = 1'-0" A 150

FENÊTRE EXISTANTE À ENLEVER, ENTREPOSER ET RÉUTILISER POUR LE NOUVEL AGRANDISSEMENT.

PARTIE DE LA TERRASSE EXISTANTE ET SA STRUCTURE À DÉMOLIR TEL QUE NÉCESSAIRE POUR ACCOMMODER LE NOUVEL AGRANDISSEMENT. SI POSSIBLE, RÉUTILISER LES MATÉRIAUX.

FENÊTRE EXISTANTE À ENLEVER, ENTREPOSER ET RÉUTILISER POUR LE NOUVEL AGRANDISSEMENT.

PORTE EXISTANTE À ENLEVER,

PLAN R-D-C DÉMOLITION 1
1/8" = 1'-0" A 150

vektorbâtiment
T: 514-999-3202
vektorbattiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBÂTIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRIAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE

AGRANDISSEMENT MAISON

CLIENT

Mme Gagnon et M. Comtois

ADRESSE DU PROJET

80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs

DOSSIER 220509-1

ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1

TITRE DESSIN

PLAN DE DÉMOLITION

DESSINÉ PAR

Auteur

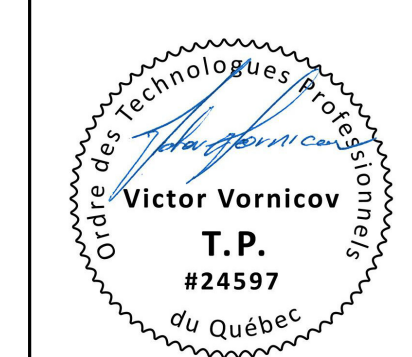
VÉRIFIÉ PAR

V.V.

DATE

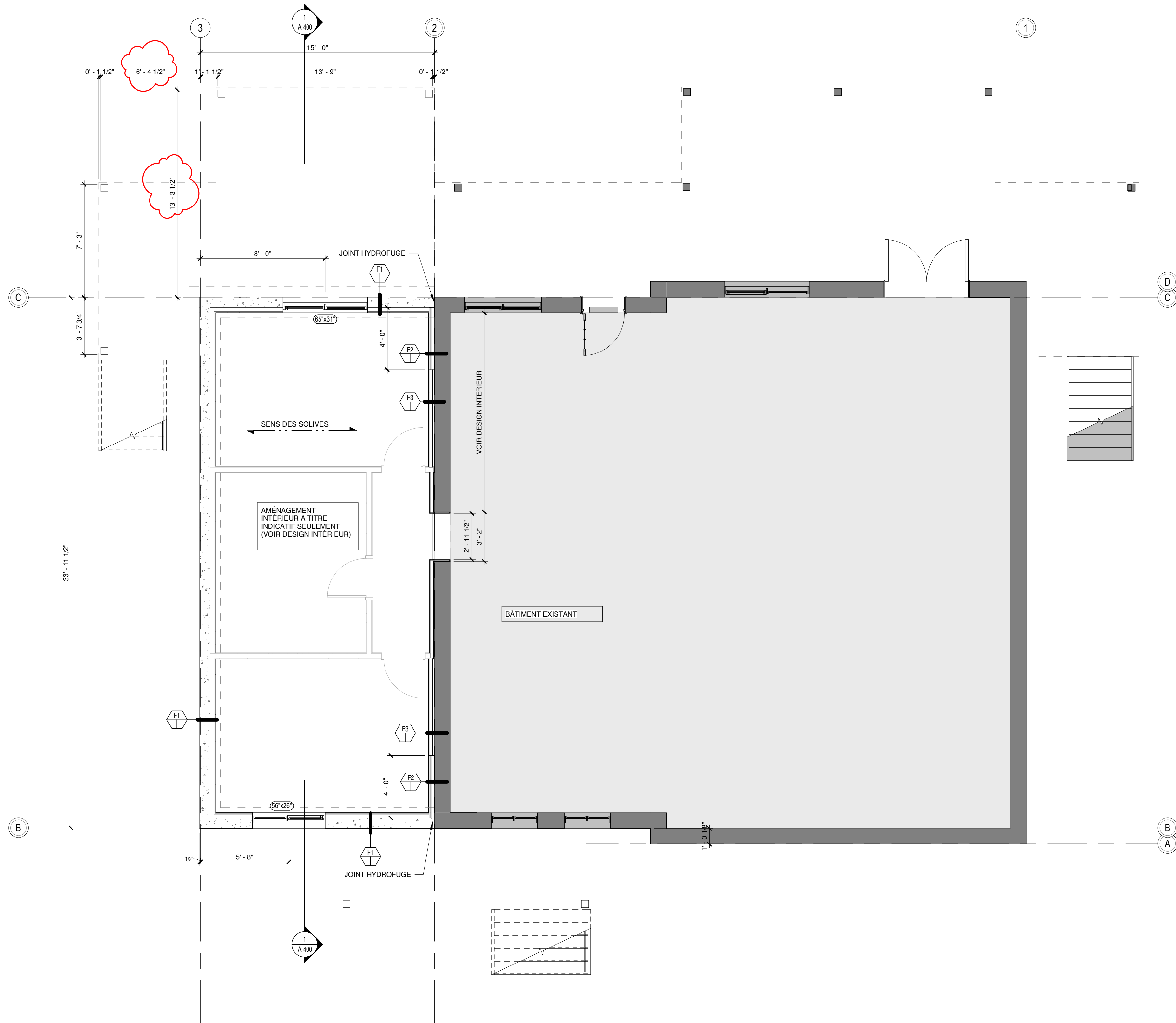
2022-05-09

SCEAU



ÉCHELLE 1/8" = 1'-0"

FEUILLE **A 150**



vektorbâtiment
 T: 514-999-3202
 vektorbatiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBÂTIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.
 ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.
 L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU CONCEPTEUR TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.
 TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.
 LE CONCEPTEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.
 L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE
AGRAMDISSEMENT MAISON

CLIENT
 Mme Gagnon et M. Comtois

ADRESSE DU PROJET
 80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs

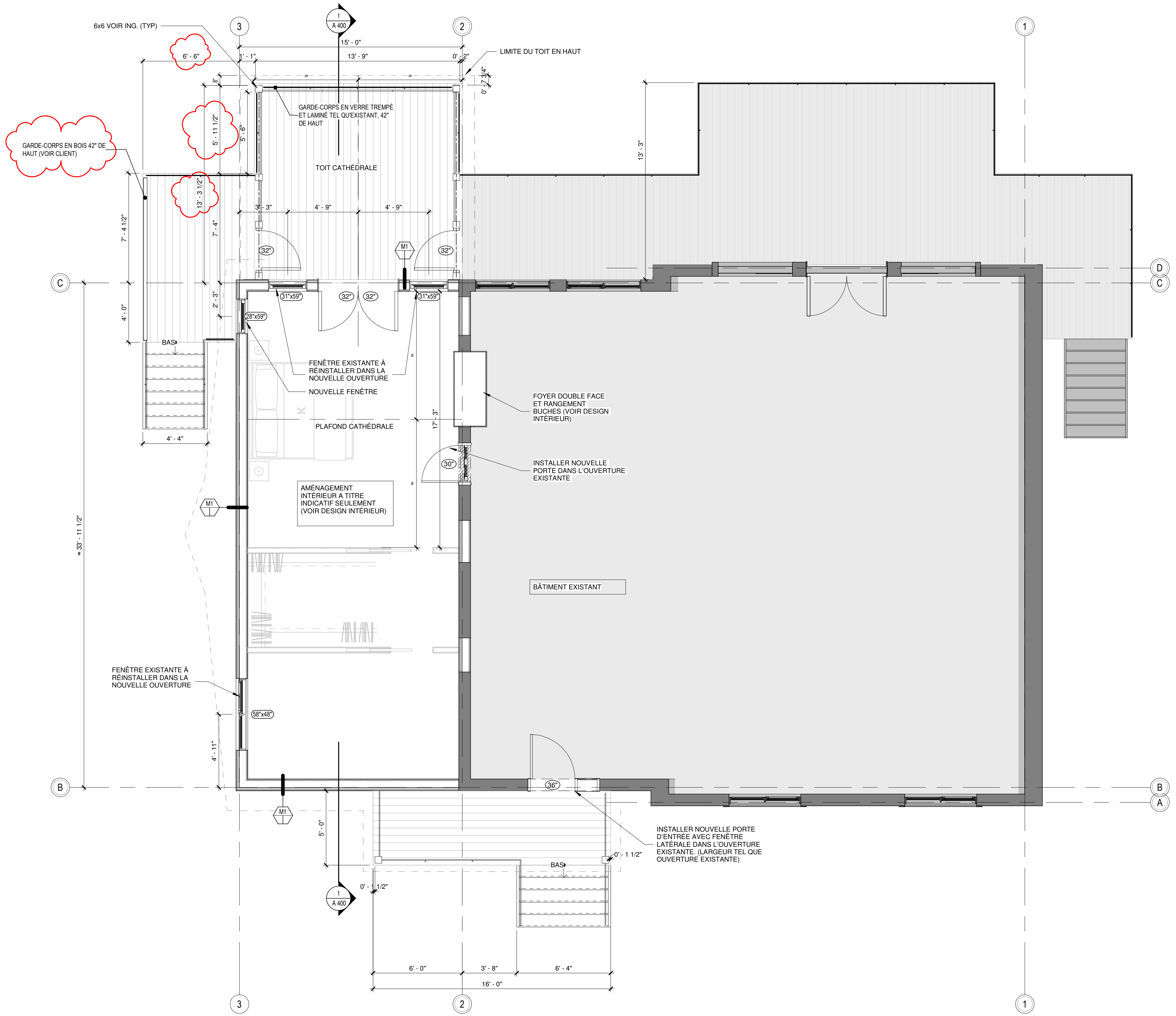
DOSSIER	220509-1	
ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1
CONSTRUCTION	2022-07-05	3

TITRE DESSIN
PLAN SOUS-SOL

DESSINÉ PAR V.V.
 VÉRIFIÉ PAR V.V.
 DATE 2022-05-09



ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"
 FEUILLE **A 201**



vektorbatiment

T: 514-999-3202
vektorbatiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBATIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.
L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE
AGRAMDISSEMENT MAISON

CLIENT
Mme Gagnon et M. Comtois

ADRESSE DU PROJET
80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs

DOSSIER 220509-1

ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1
CONSTRUCTION	2022-06-24	2
CONSTRUCTION	2022-07-05	3

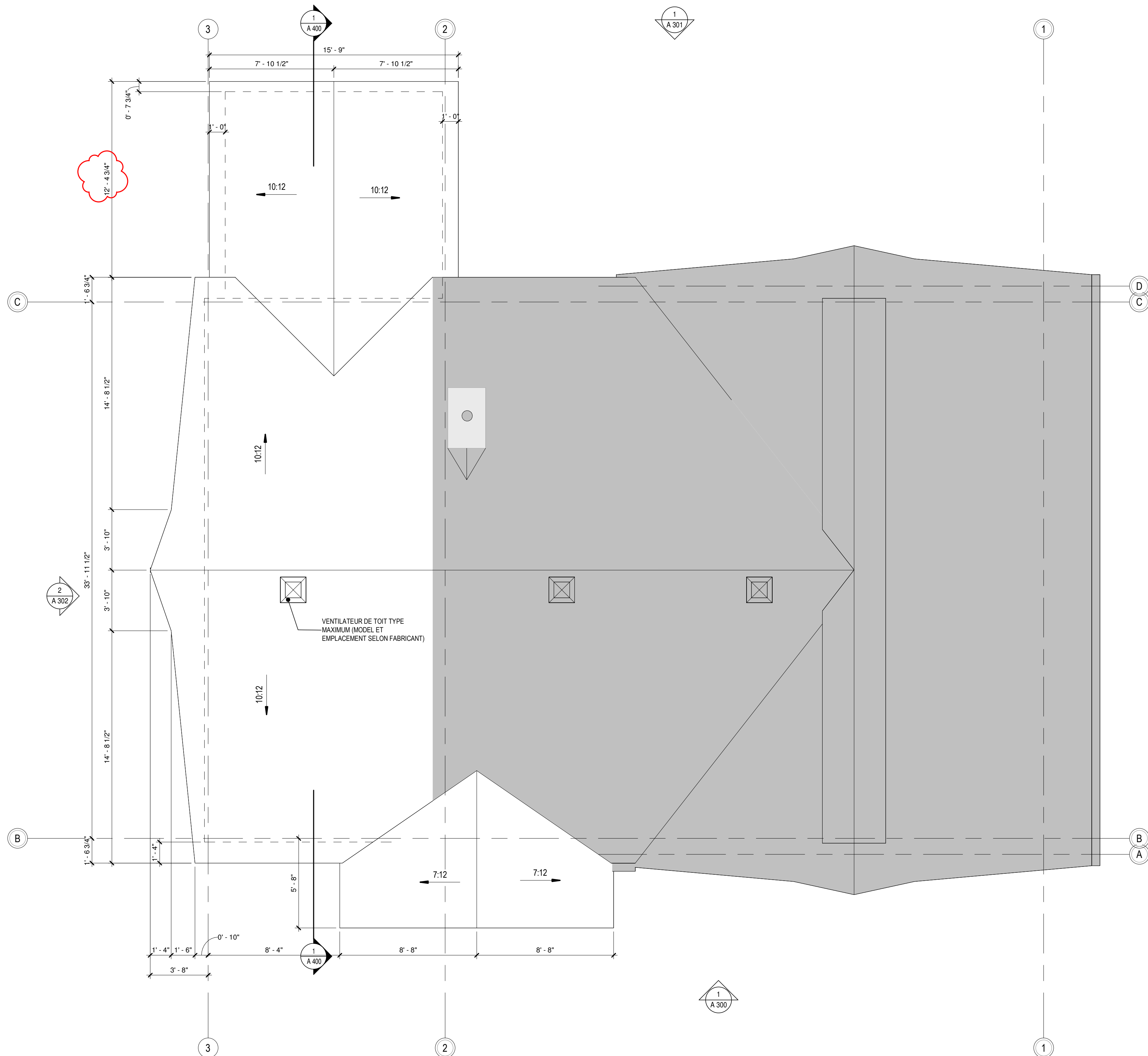
TITRE DESSIN
PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE

DESSINÉ PAR V.V.
VÉRIFIÉ PAR V.V.
DATE 2022-05-09



ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

FEUILLE **A 202**



vektorbâtiment
 T: 514-999-3202
 vektorbatiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBÂTIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE
AGRAMDISSEMENT MAISON

CLIENT
 Mme Gagnon et M. Comtois

ADRESSE DU PROJET
 80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs

DOSSIER 220509-1

ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1
CONSTRUCTION	2022-07-05	3

TITRE DESSIN
PLAN DE TOITURE

DESSINÉ PAR Auteur

VÉRIFIÉ PAR V.V.

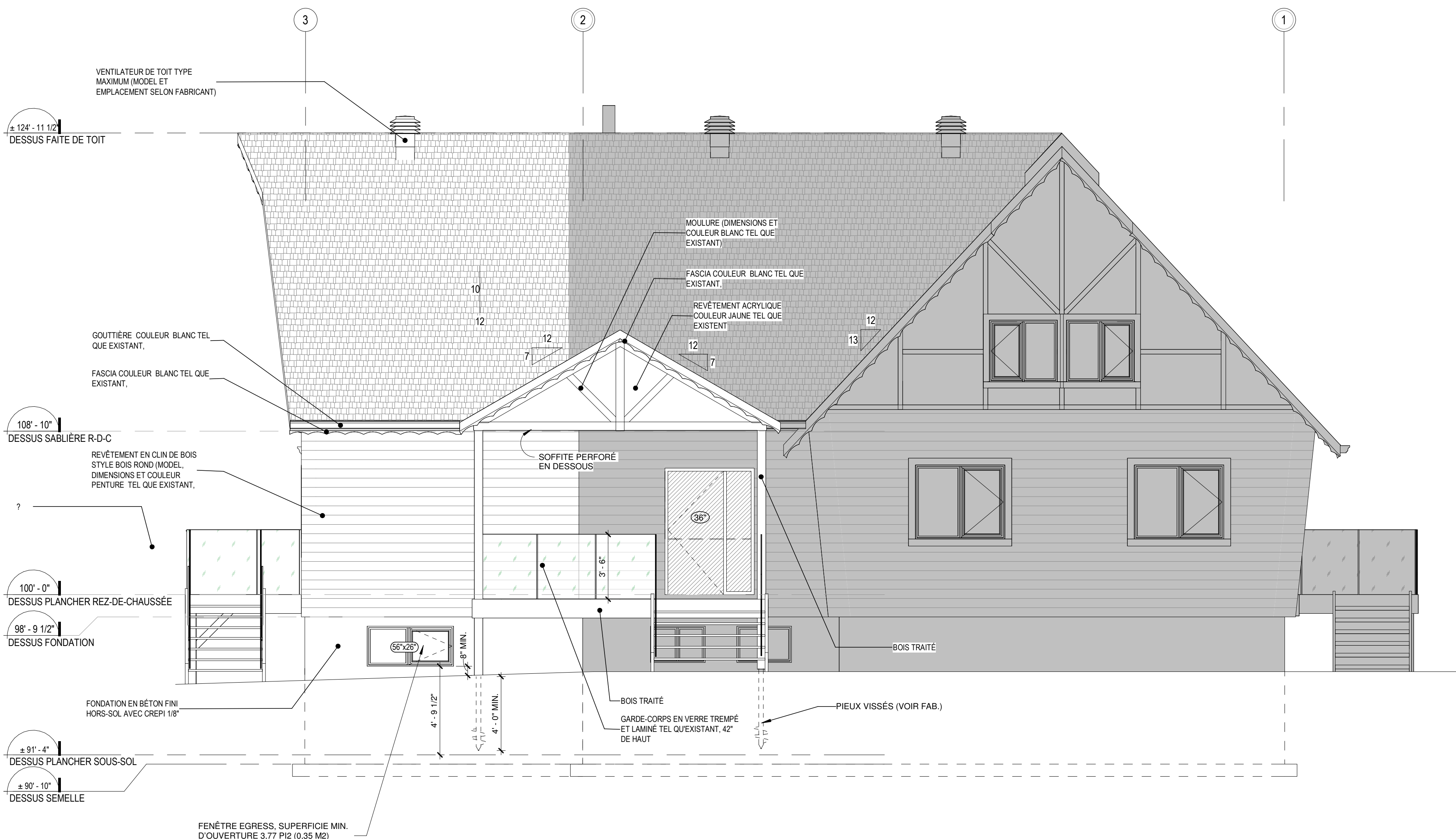
DATE 2022-05-09


SCEAU

Ordre des technologues professionnels
 Victor Vornicov
 T. P.
 #24597
 du Québec

ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

FEUILLE **A 250**





vektorbâtiment
T: 514-999-3202
vektorbattiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBÂTIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.


L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

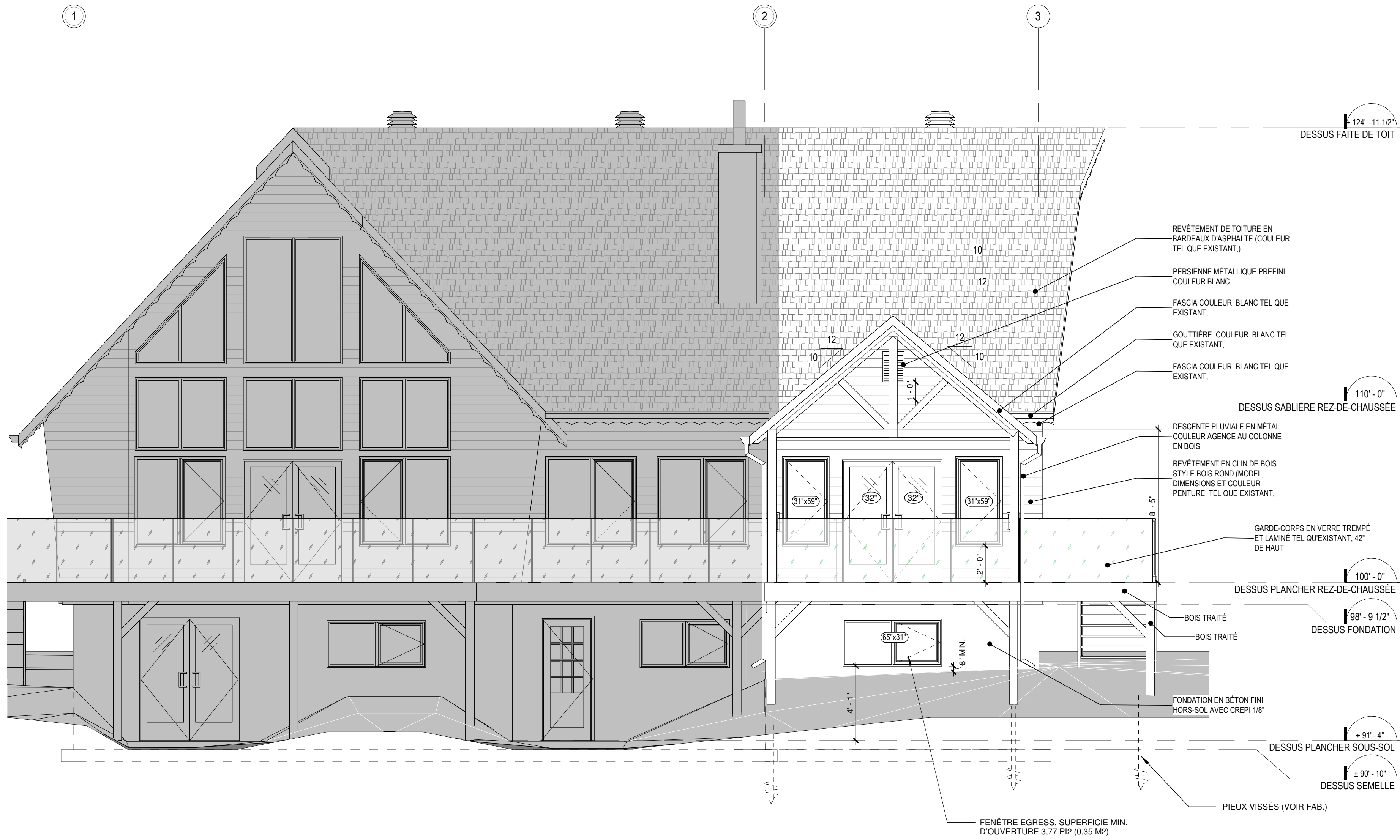
L'ENTREPRENEUR DE VRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.


NOM DU PROJET / PHASE		
AGRAMDISSEMENT MAISON		
CLIENT		
Mme Gagnon et M. Comtois		
ADRESSE DU PROJET		
80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs		
DOSSIER		
220509-1		
ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1
TITRE DESSIN		
FAÇADE AVANT		
DESSINÉ PAR	Auteur	
VÉRIFIÉ PAR	V.V.	
DATE	2022-05-09	
SCEAU		



Victor Vornicov
T. P.
#24597
du Québec

ÉCHELLE	1/4" = 1'-0"
FEUILLE	A 300





vektorbâtiment
T: 514-999-3202
vektorbattiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBATIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

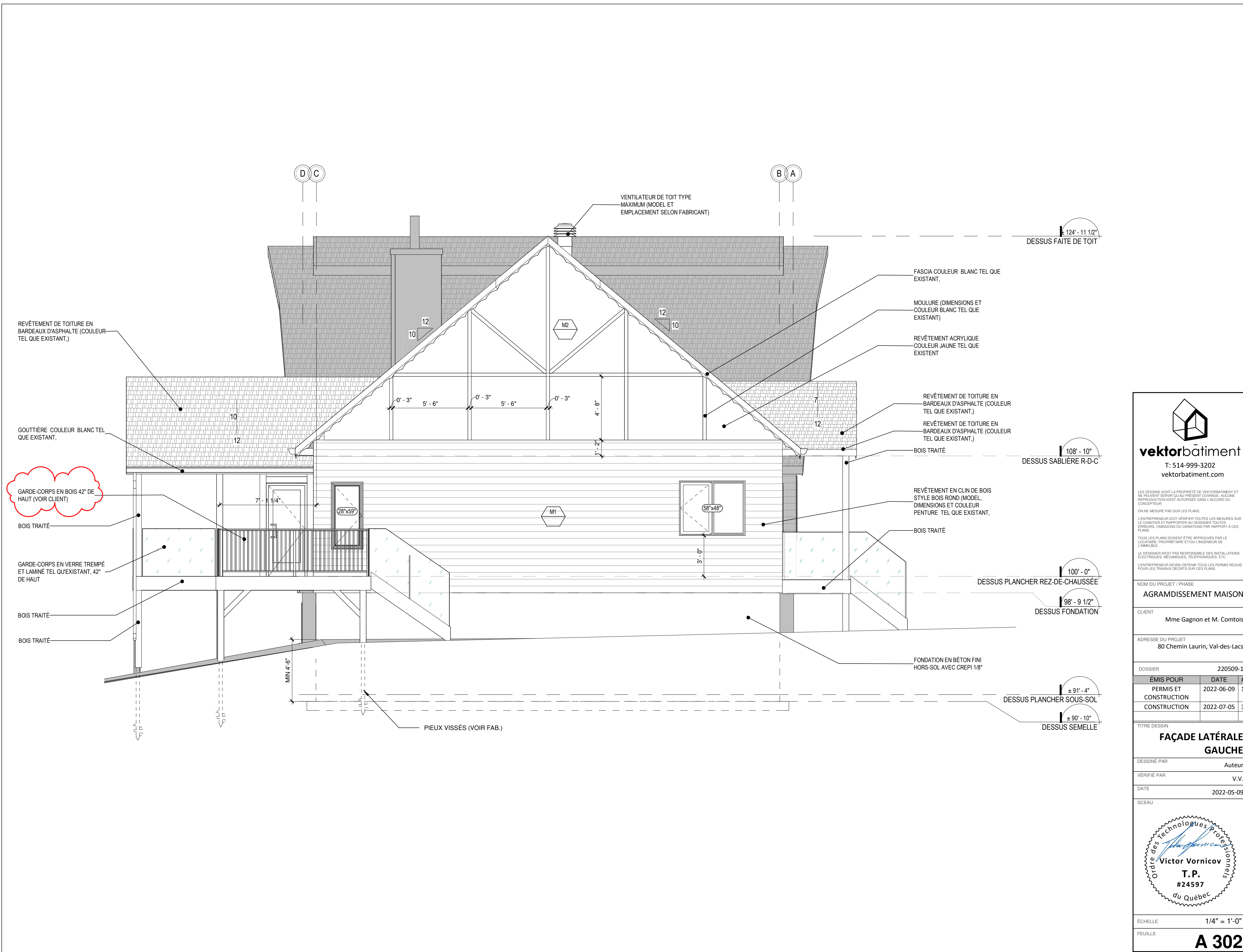
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVIRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE		
AGRAMDISSEMENT MAISON		
CLIENT		
Mme Gagnon et M. Comtois		
ADRESSE DU PROJET		
80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs		
DOSSIER		
220509-1		
ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1
TITRE DESSIN		
FAÇADE ARRIÈRE		
DESSINÉ PAR		
Author		
VÉRIFIÉ PAR		
V.V.		
DATE		
2022-05-09		
SCEAU		
ÉCHELLE		
1/4" = 1'-0"		
FEUILLE		
A 301		



REVÊTEMENT DE TOITURE EN BARDEAUX D'ASPHALTE (COULEUR TEL QUE EXISTANT.)

GOUTIÈRE COULEUR BLANC TEL QUE EXISTANT.

GARDE-CORPS EN BOIS 42" DE HAUT (VOIR CLIENT)

BOIS TRAITÉ

GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ ET LAMINÉ TEL QU'EXISTANT, 42" DE HAUT

BOIS TRAITÉ

BOIS TRAITÉ

VENTILATEUR DE TOIT TYPE MAXIMUM (MODEL ET EMPLACEMENT SELON FABRICANT)

124' - 11 1/2"
DESSUS FAÎTE DE TOIT

FASCIA COULEUR BLANC TEL QUE EXISTANT.

MOULURE (DIMENSIONS ET COULEUR BLANC TEL QUE EXISTANT.)

REVÊTEMENT ACRYLIQUE COULEUR JAUNE TEL QUE EXISTANT

REVÊTEMENT DE TOITURE EN BARDEAUX D'ASPHALTE (COULEUR TEL QUE EXISTANT.)

REVÊTEMENT DE TOITURE EN BARDEAUX D'ASPHALTE (COULEUR TEL QUE EXISTANT.)

BOIS TRAITÉ

108' - 10"
DESSUS SABLIERE R-D-C

REVÊTEMENT EN CLIN DE BOIS STYLE BOIS ROND (MODEL, DIMENSIONS ET COULEUR PENTURE TEL QUE EXISTANT.

BOIS TRAITÉ

100' - 0"
DESSUS PLANCHER REZ-DE-CHAUSSEE


98' - 9 1/2"
DESSUS FONDATION

FONDATION EN BÉTON FINI HORS-SOL AVEC CREPI 1/8"

± 91' - 4"
DESSUS PLANCHER SOUS-SOL

± 90' - 10"
DESSUS SEMELLE

PIEUX VISSÉS (VOIR FAB.)



vektorbâtiment
T: 514-999-3202
vektorbattiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBÂTIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

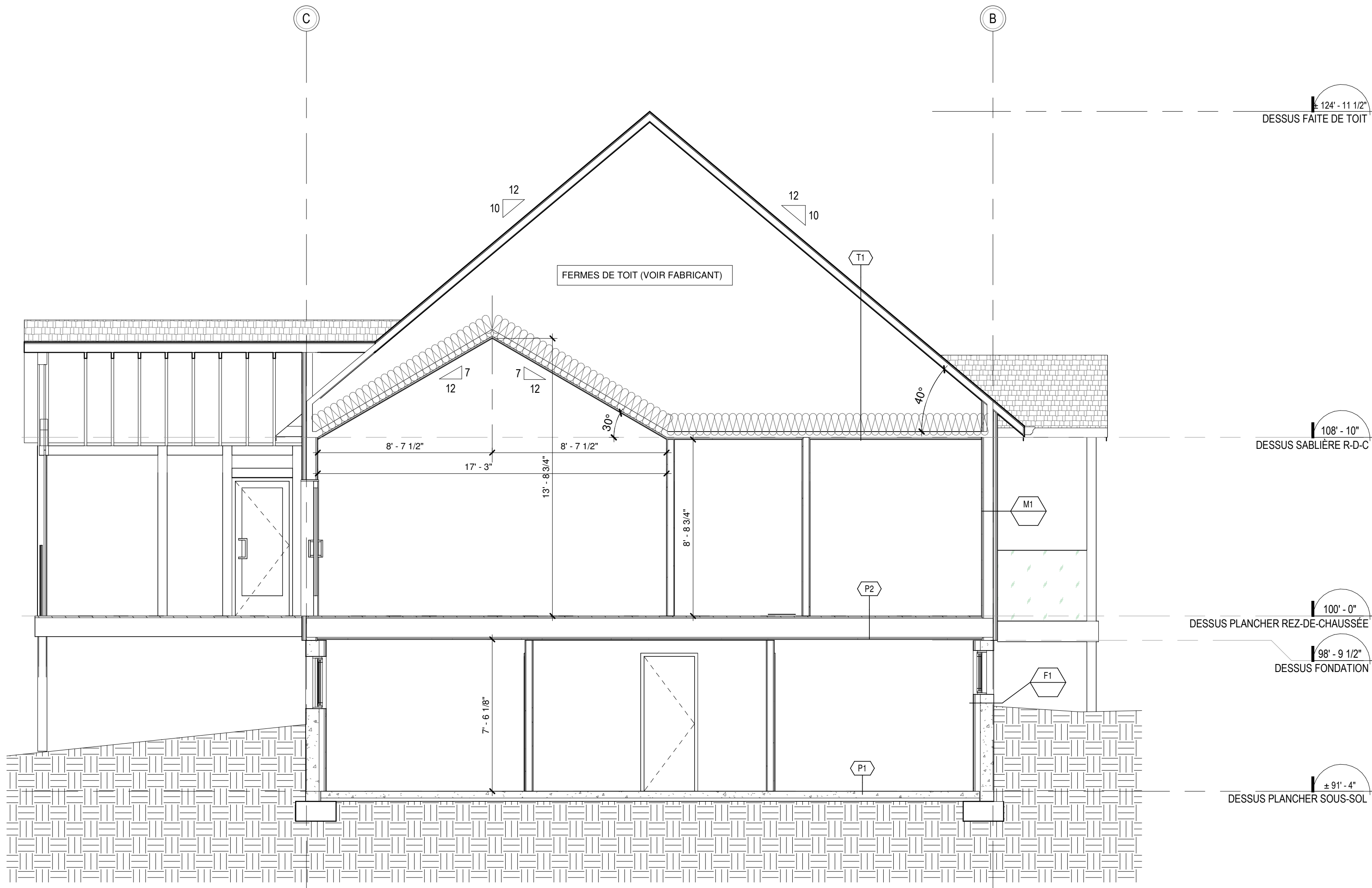
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE		
AGRAMDISSEMENT MAISON		
CLIENT		
Mme Gagnon et M. Comtois		
ADRESSE DU PROJET		
80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs		
DOSSIER		
220509-1		
ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1
CONSTRUCTION	2022-07-05	3
TITRE DESSIN		
FAÇADE LATÉRALE GAUCHE		
DESSINÉ PAR		
Auteur		
VÉRIFIÉ PAR		
V.V.		
DATE		
2022-05-09		
SCEAU		
ÉCHELLE	1/4" = 1'-0"	
FEUILLE	A 302	



COUPE TRANSVERSALE 1
1/4" = 1'-0" A 400



vektorbâtiment
T: 514-999-3202
vektorbatement.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBÂTIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DE VRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE

AGRAMDISSEMENT MAISON

CLIENT

Mme Gagnon et M. Comtois

ADRESSE DU PROJET

80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs

DOSSIER 220509-1

ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1
CONSTRUCTION	2022-06-24	2

TITRE DESSIN

COUPES DE BÂTIMENT

DESSINÉ PAR Auteur

VÉRIFIÉ PAR V.V.

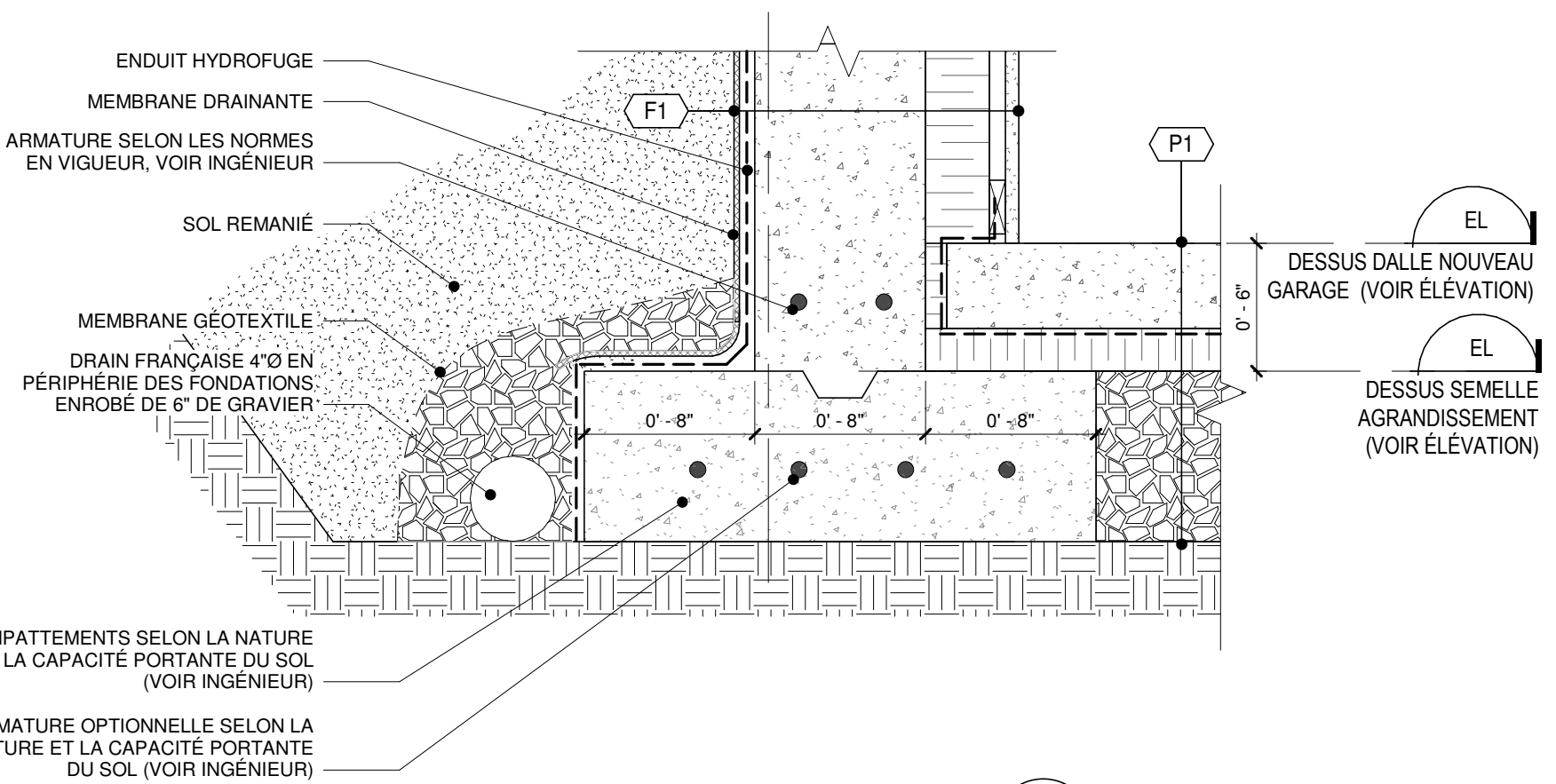
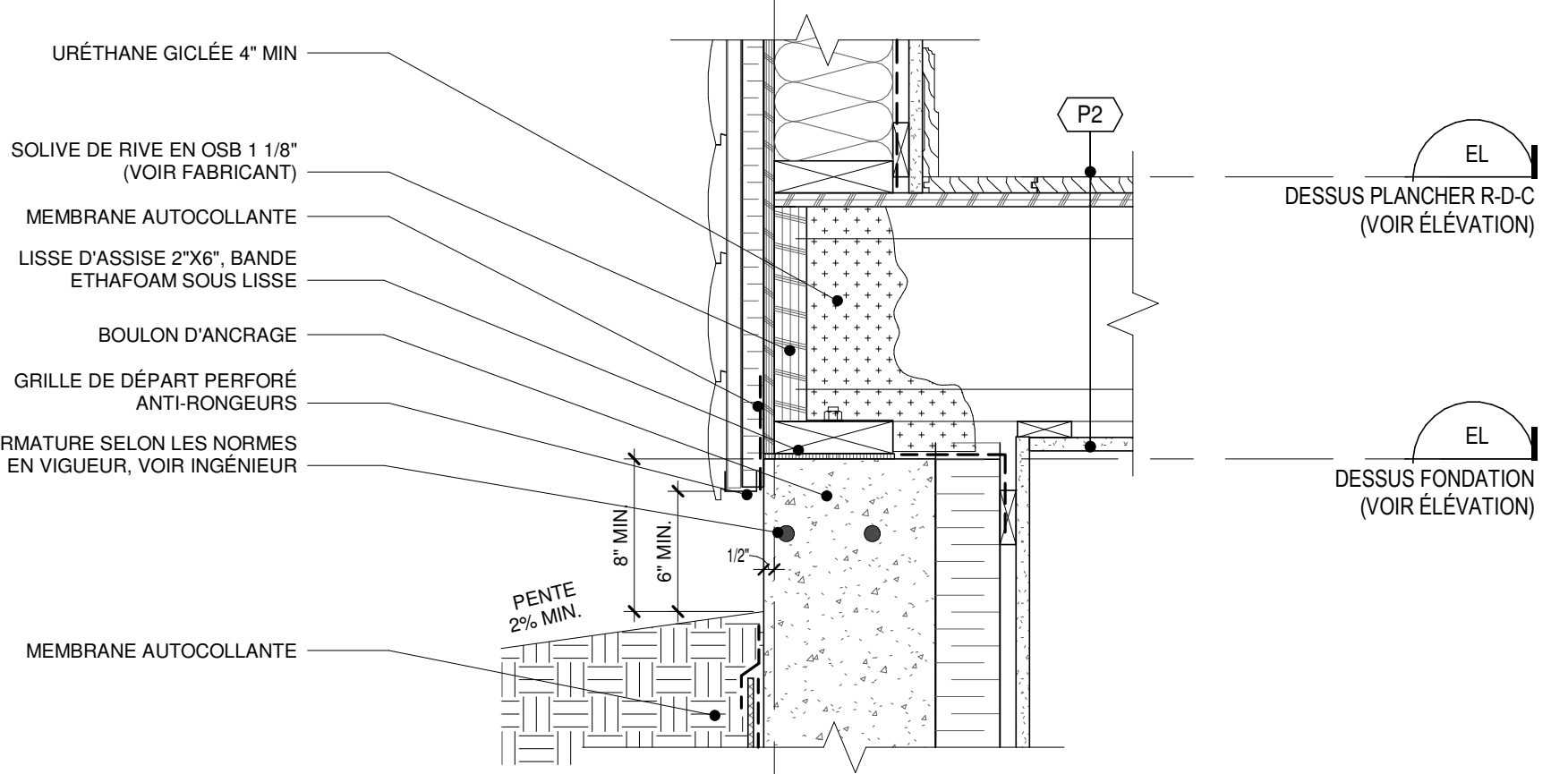
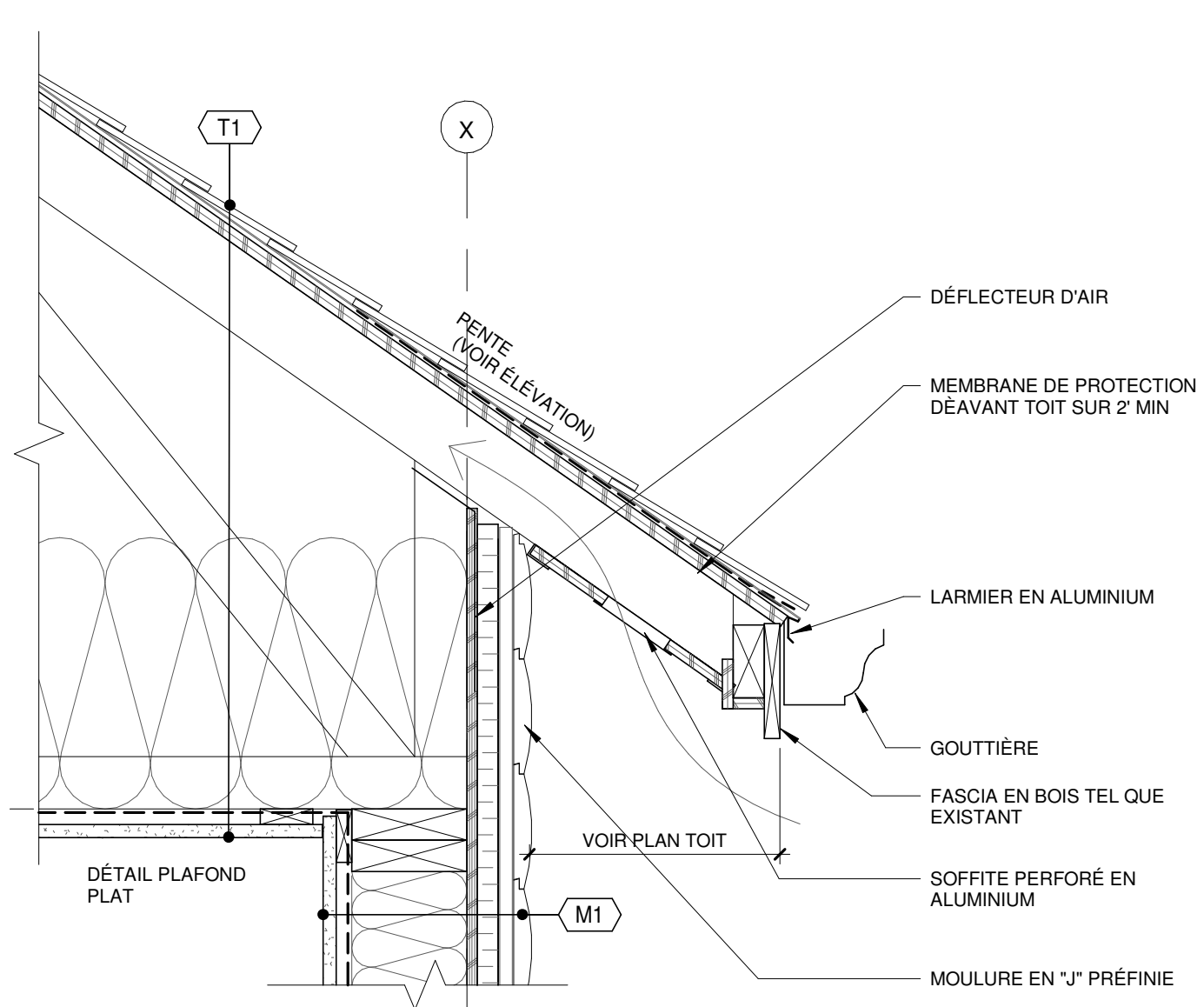
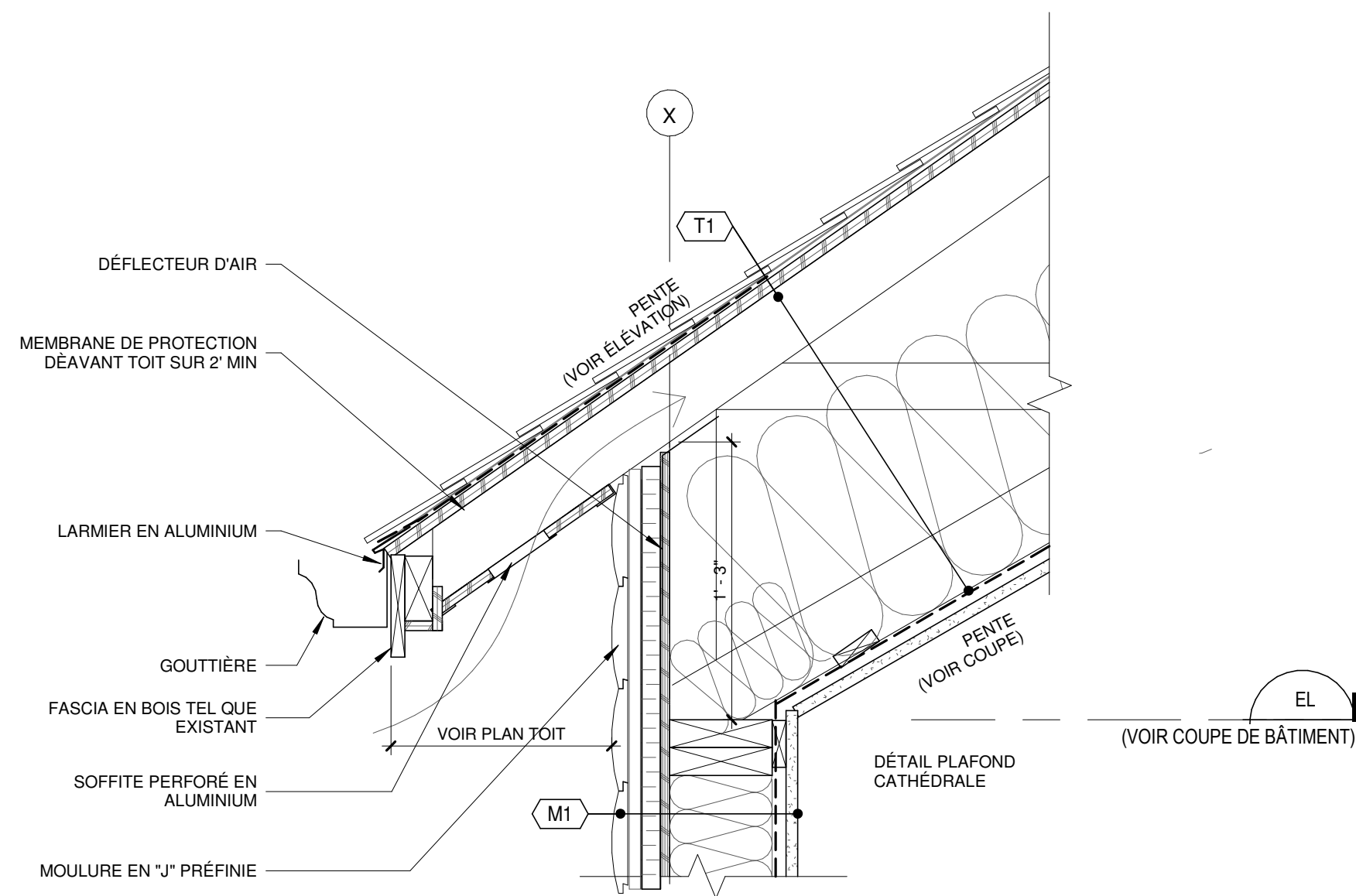
DATE 2022-05-09

SCEAU



ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

FEUILLE **A 400**



DÉTAILS D'ENVELOPPE
1
1 1/2" = 1'-0"
A 450

TYPES DES COMPOSITIONS	
T1	TOITURE & PLAFOND (R-41) - BARDEAUX D'ASPHALTE 210 LBS ; ; - PAPIER NOIR 50 LBS EN BORDURE - PANNEAU DE CONTREPLAQUÉ 1/2" + AGRAFES "H"; - FERMES PRÉFABRIQUÉES @ 24" C/C; (VOIR COUPÉ DE BÂTIMENT, VOIR FABRICANT) - ISOLANT EN NATTE R40; - PARE-VAPEUR 6 MIL. AVEC JOINTS SCELLÉS; - FOURRURES DE BOIS 1x4 @ 16" C/C; - GYPSE 1/2" VISSÉ.
M1	MUR EXTERIEUR – REVÊTEMENT EN CLIN DE BOIS (R24.5 MIN.) - REVÊTEMENT EN CLIN TYPE BOIS RONDE, INSTALLÉ À L'HORIZONTAL (VOIR ELEVATION); - FOURRURES DE BOIS 1x3 @ 16" C/C INSTALLÉ À LA VERTICALE; - ISOLANT RIGIDE 1" - PARE-AIR AVEC JOINTS SCELLÉS; - PANNEAU DE CONTREPLAQUÉ 1/2" OU OSB; - MONTANTS DE BOIS 2x6" @ 16" C/C; - ISOLANT EN NATTE R20; - PARE-VAPEUR 6 MIL. AVEC JOINTS SCELLÉS; - FOURRURES DE BOIS 1x4 @ 16" C/C; - GYPSE 1/2" VISSÉ
M2	MUR EXTERIEUR – REV. AGRÉGAT (R24.5 MIN.) - ENDUITS TYPE SIFE; - TREILLIS D'ARMATURE RENFORCÉ DE FIBRES DE VERRE; - ISOLANT RIGIDE 2" AVEC UN MOTIF DE DRAINAGE «GÉOMÉTRIQUE» - PARE-AIR AVEC JOINTS SCELLÉS; - PANNEAU DE CONTREPLAQUÉ 1/2" OU OSB; - MONTANTS DE BOIS 2x6" @ 16" C/C; - ISOLANT EN NATTE R20; - PARE-VAPEUR 6 MIL. AVEC JOINTS SCELLÉS; - FOURRURES DE BOIS 1x4 @ 16" C/C; - GYPSE 1/2" VISSÉ.
F2	SOUFFLAGE MUR FONDATION EXISTANT (R17) MIN. - MUR DE FONDATION EXISTANT - ISOLANT RIGIDE 3" AVEC PARE-VAPEUR RÉFLÉCHISSANT INTÉGRÉ (R-15.5) - FOURRURES DE BOIS 1x4 @ 16" C/C; - GYPSE 1/2" VISSÉ.
F3	SOUFFLAGE MUR FONDATION EXISTANT. - MUR DE FONDATION EXISTANT - ESPACE D'AIR 1/2" - MONTANTS DE BOIS 2x3" @ 16" C/C; - GYPSE 1/2" VISSÉ.
P1	PLANCHER – DALLE SUR SOL (R5) MIN. - FINITION 3/4" - DALLE DE BÉTON 4" ÉPAISSEUR, 25MPA; - ISOLANT RIGIDE 1" TYPE 4 (R-5) - PIERRE CONCASSÉE 3/4 NET, 6" ÉPAISSEUR MIN;
P2	PLANCHER - FINITION 3/4" - CONTREPLAQUÉ 3/8" SOUS REV. SOUPLE; - CONTREPLAQUÉ 5/8" SELECT EPT. EMB.; - SOLIVES DE PLANCHER 2x12 @ 16". (VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET/OU FAB.) - FOURRURES DE BOIS 1x4 @ 16" C/C; - GYPSE 1/2" VISSÉ.



vektorbâtiment
T: 514-999-3202
vektorbattiment.com

LES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE VEKTORBÂTIMENT ET NE PEUVENT SERVIR QU'AU PRÉSENT OUVRIAGE. AUCUNE REPRODUCTION N'EST AUTORISÉE SANS L'ACCORD DU CONCEPTEUR.

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.
L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

NOM DU PROJET / PHASE
AGRANDISSEMENT MAISON

CLIENT
Mme Gagnon et M. Comtois

ADRESSE DU PROJET
80 Chemin Laurin, Val-des-Lacs

DOSSIER	220509-1	
ÉMIS POUR	DATE	#
PERMIS ET CONSTRUCTION	2022-06-09	1

TITRE DESSIN
DÉTAILS D'ENVELOPPE

DESSINÉ PAR	Auteur
VÉRIFIÉ PAR	V.V.
DATE	2022-05-09



ÉCHELLE
As indicated

FEUILLE
A 450